

Séance du 20 octobre 2011

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 14 octobre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Bisauta, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mme Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mmes Thicoïpé, Loupien-Suares, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Millet-Barbé à M. Etchegaray, Mme Dumas à Mme Lauqué, M. Labayle à M. le Maire, M. Gouffrant à M. Pommiez, Mme Durruty à Mme Castel, M. Lacassagne à Mme Darmendrail, Mme Doucet-Joyé à Mme Touraton, Mme Salducci à Mme Demont, M. Bergé à Mme Thicoïpé.

SECRETAIRE : M. Gastambide.

M. Jaussaud présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : FINANCES – Exercice 2011 – Attribution de subventions aux associations.

Il convient que le conseil municipal se prononce sur quelques demandes nouvelles de subventions transmises par plusieurs associations et qui concernent soit leur fonctionnement courant, soit des projets spécifiques.

Subventions de fonctionnement

Prévention routière : 1 334 € au titre du partenariat engagé avec les policiers municipaux dans le cadre d'actions d'éducation à la sécurité routière et de formation des futurs conducteurs, menées auprès des élèves des écoles bayonnaises.

Société Nautique de Bayonne : 1 600 € au titre du fonctionnement de l'association.

Subventions exceptionnelles

Association des habitants du quartier Saint-Bernard : 500 € pour participation complémentaire au financement du 20^{ème} anniversaire de sa création.

Association JFB Lagunak : 23 000 € pour le festival de musique « Black and basque » correspondant à la participation obtenue de l'Agglomération Côte Basque-Adour conformément au plan de financement approuvé par délibération du 21 juillet 2011.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution de ces subventions et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de partenariat avec l'association JFB Lagunak.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.